

SOCIETE MAGASIN GENERAL – S.A - au capital de 11.481.250 DT
R.C : B 13 655 1996- M.F : 033128 WPM 000- N°CNSS : 035698-02
Siège social : 28 rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2018 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale ordinaire, **le mardi 12 juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2017.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2017.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2017.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2017.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2017.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2017 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2017.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Renouvellement du mandat d'administrateur pour les exercices 2018, 2019 et 2020.
14. Approbation de la vente d'un fonds de commerce (Batam Bardo).
15. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions.
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2018 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société Magasin Général à l'assemblée générale extraordinaire, **le mardi 12 juin 2018 à 11 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 - Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Refonte et adoption de nouveaux statuts de la société.
2. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.



PROJET DE RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **12 juin 2018 à 9 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 - Tunis, Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2017 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2017, l'assemblée générale ordinaire décide :

-d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2017 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2017 ;

-et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2017 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2017 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2017	22 126 692
Résultat reporté des exercices antérieurs	3 134 553
Réserve pour réinvestissements exonérés	(9 000 000)
Bénéfice distribuable	16 261 245

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,700 DT par action soit 70 % du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir2018

Mise aux voix, cette résolution

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupes effectuées en 2017 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2017, à raison de 5.000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017, à raison de 7.500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la

loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Philippe SAUDO et de la Société New Corp et ce pour les exercices 2018-2019 et 2020.

Mise aux voix, cette résolution

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la fermeture du point de vente (Batam Bardo) et la cession de son fonds de commerce.

Mise aux voix, cette résolution

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du dépassement du montant des emprunts approuvés à titre de l'exercice 2017 et entérine cet excédent considéré comme avance sur financement des projets d'investissements 2018 et ce pour une valeur de 13.2 MDT.

Au titre de l'exercice 2018, l'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de 40 MDT destinés au financement du plan d'investissement, dont 13.2 MDT sont débloqués conformément au paragraphe précédent et approuve aussi l'octroi d'hypothèques garantissant ces crédits ainsi que l'engagement de crédits de gestion totalisant la somme en principal de 120 MDT.

Mise aux voix, cette résolution

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi le consentement d'une caution pour garantir le paiement des crédits d'un montant de cinq millions de dinars au profit de la Société BHM Promogro et la Société Centrale Magasin Général.

Mise aux voix, cette résolution

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution
